

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**Communauté de L’OUEST RHODANIEN**

**Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY**

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 SEPTEMBRE 2024**

La séance est ouverte à 20H00

**Présents :**

M. JOYET Guy (Président).

M. GIRAUD Pascal ; Mme. CHARLES Régine ; M. Jean-Michel COQUARD ; Mme. FERRIERE Ghislaine ; M. PERRIN Michel ; M. BISSUEL Bruno ; M. NOVE-JOSSERAND Bertrand ; M. GIRAUD Cédric ; M CHEVALIER Colin ; Mme. GIRARD Rachel ; M. MICHALLET Daniel ; Mme. MICHALLET Edith ; M. Jeremmy SAILLANT

**Absents excusés :**

Monique CHABOT-LACHAL a donné pouvoir à Daniel MICHALLET

Samuel JOYET a donné pouvoir à Rachel GIRARD

Annie COLLOMB a donné pouvoir à Michel PERRIN

Flora HALEGUA a donné pouvoir à Guy JOYET

Véronique MALLEVAL a donné pouvoir à Ghislaine FERRIERE

Quorum (=9.5, majorité à 10) : atteint (14 présents)

La séance est enregistrée par le Secrétariat.

**Secrétaire de séance : M Daniel MICHALLET**

**Lecture du procès-verbal de la réunion du 16 Juillet 2024 par Rachel GIRARD :** approbation à l’unanimité

**Délibération prises à l’unanimité pour :**

1. **Autoriser le Maire à renouveler la convention de partenariat avec la Poste pour la gestion de l’Agence Postale Communale de Saint Romain de Popey :**

La convention de partenariat avec la Poste pour la gestion de l’Agence Communal arrive à l’échéance le 26 Novembre 2024.

Dans le cadre du nouveau contrat de présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l’Association des Maires de France et l’Etat, il est nécessaire de reconduire cette convention de partenariat avec la Poste pour une durée de 9 ans et une indemnité forfaitaire de 1 140€ mensuelle. Les horaires d’ouverture de l’Agence Postale et les services proposés seront identiques.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 5 par procuration***

1. **Autoriser le Maire à renouveler le contrat d’assurance groupe statuaire avec le Centre de Gestion du Rhône pour une durée de 4 ans avec les mêmes garanties :**

Le contrat d’assurance groupe statutaire porté par le Centre de Gestion arrive à échéance le 31/12/2024. Les garanties actuelles sont les suivantes :

- pour les agents CNRACL, il s’agit d’une garantie tous risques avec 15 jours de franchise au taux de 7.55% sur le traitement brut indiciaire seulement ;

- pour les agents affiliés au régime IRCANTEC, il s’agit d’une garantie tous risques avec 15 jours de franchise au taux de 1.10% sur le traitement brut indiciaire seulement.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 5 par procuration***

1. **Autoriser le Maire à supprimer 5 postes dans les effectifs de la commune au 1er octobre 2024 à l’école et à la cantine :**

Suite à la nouvelle organisation au niveau de la cantine et de la garderie périscolaire depuis la rentrée scolaire, il est nécessaire de procéder à la suppression de plusieurs postes qui ne sont plus occupés ou qui seront obsolètes au 1er octobre 2024 :

- 2 postes d’Adjoints d’animations à la cantine (Géraldine CHEVRET)

- 1 poste d’Adjoint d’animations à l’école (Myriam VERCHERE)

- 2 postes d’Adjoints techniques (Alicia CHARBONNIER et Muriel MAUVERNAY).

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 5 par procuration***

1. **Autoriser le Maire à créer un poste avec un temps de travail annualisé d’adjoint d’animation à l’école :**

Suite à la nouvelle organisation au niveau de l’école, il est nécessaire de créer un poste d’Adjoint d’Animations pour un temps de travail annualisé à 20.5/35h hebdomadaire.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 5 par procuration***

1. **Autoriser le Maire à choisir un bureau d’étude pour la réalisation d’une étude de faisabilité pour un projet d’aménagement du cimetière communal :**

Dans le cadre d’un projet de réhabilitation du cimetière communal, il est nécessaire de retenir un bureau d’études afin d’obtenir des conseils pour mener à bien l’aménagement d’ensemble du cimetière. Les principaux objectifs sont : amélioration de l’accessibilité, gestion des eaux pluviales, réduction du désherbage des allées en tenant compte des pentes du terrain.

Lorsque le bureau d’études sera retenu un groupe de travail sera proposé avec les élus.

***Délibération prise à l’unanimité, soit 19 voix pour, dont 5 par procuration***

1. **Rapport des commissions :**

**Bâtiments :**

Guy JOYET fait le point sur les chantiers en cours.

Cantine : les travaux sont terminés, la rentrée scolaire a pu se faire dans ces nouveaux locaux avec de bonnes conditions de travail pour le personnel, de bonnes conditions d’accueil pour les enfants.

Guy JOYET précise que l’inauguration de la cantine aura lieu le 19/10/2024 à 11h.

MSP : Les travaux ont repris. Il reste encore quelques points à régler avec les assurances.

Remplacement des fenêtres bâtiment Mairie : Les fenêtres prévues ont été changées afin de permettre des économies d’énergie pour les locataires.

Guy JOYET fait savoir au Conseil que l’appartement T1 au-dessus de la Mairie a été loué.

Ordures ménagères : des bacs poubelles ont été incendiés au niveau de « la Croisette ». Ces conteneurs seront remplacés par la COR.

Intercommunalité :

Abattoirs : le terrassement va commencer la semaine prochaine ; les travaux devraient durer environ 20 mois.

Le parking de l’abattoir a été déplacé afin de permettre l’accès au chantier.

Chantier d’envergure de 12 millions d’euros financé en grande partie par une subvention FEDER avec 23 entreprises qui vont participer à ce projet.

L’objectif de cette extension : passer de 3000 Tonnes à 4500 Tonnes/an.

**Petite enfance/urbanisme :**

Cantine :

Pascal GIRAUD informe le Conseil que tous les enfants peuvent être accueillis dans les nouveaux locaux de la cantine scolaire avec une capacité de 80 enfants par service. Quelques détails informatiques et téléphoniques restent à régler.

Il précise qu’il y a eu de nombreux changements de personnels au niveau de la cantine et de l’école ce qui induit une période d’adaptation.

Quelques ajustements sont encore à envisager au niveau des plannings du personnel.

Un tableau précis des effectifs du personnel (Ecole et Cantine) sera présenté lors de la prochaine séance du conseil ainsi que les effectifs de l’Ecole Notre Dame des Roches.

Pour information le prix du repas dans les communes voisines est de :

Ancy : 4.70€ (8.85€ pour un repas occasionnel)

St Forgeux : 4.90€ plus une cotisation de 15€ par enfant et par an.

Pour mémoire prix d’un repas à St Romain : 4.60€.

Deux producteurs de la commune (A tout bout de Champs et le Potager de la Coccinelle) ont répondu présents pour approvisionner la cantine en fruits et légumes. Fruitéleg viendra compléter les produits manquants.

Le pain est livré par la boulangerie Gilardon.

**Associations :**

Régine CHARLES indique qu’une réunion a été organisée le 3/09 avec les associations afin d’établi le planning d’occupation des salles communales.

Elle annonce les évènements à venir :

14/09 : Bibliothèque : atelier et rencontre avec Mathieu BERTRAND, dessinateur de bandes dessinées.

1er mercredi du mois : contes pour enfants.

22/09 : journée du patrimoine : ouverture de la chapelle de Clévy 10h/18h

**Communication :**

Ghislaine FERRIERE précise qu’elle a consulté plusieurs entreprises pour avoir une offre de prix pour l’impression du bulletin municipal.

**Bâtiments :**

Cédric GIRAUD précise que les permis de construire ont été accordés pour les 2 auvents (local voirie et vestiaires football). Après l’affichage réglementaire sur le terrain, les travaux pourront être réalisés.

Il présente plusieurs devis pour la fermeture du local du Chêne. Accord du conseil pour le devis de 4 100€ HT.

**Voirie :**

Travaux village : Jean-Michel COQUARD précise que les travaux de l’entrée nord du village sont terminés. Il reste la pose de panneaux supplémentaires pour réglementer le sens de circulation sur la Rue du Soly.

OPAC : Il indique également que tous les nouveaux logements Opac « Route de la Gare » sont habités.

Travaux voirie : la réfection de la Route des Gouttes sera réalisée cette année. Une réflexion sera menée avec la commission voirie pour envisager la réfection d’autres voiries communales.

Gare SNCF : les travaux réalisés par la SNCF au niveau des passages à niveaux sont terminés.

Point de vente Parking Salle Polyvalente : le bâtiment a été raccordé au réseau assainissement et une grille a été posée devant l’entrée ; les travaux d’aménagement intérieurs et pose d’alarme sont en cours de réalisation par la Maison Masia

Ouverture souhaitée au 1er octobre.

Déchets : Jean-Michel COQUARD rappelle l’importance du tri des ordures. Il y a 38% de refus au niveau de la COR.

Ce très mauvais pourcentage augmente le coût de traitement. Quelques rappels importants :

Ne pas mettre de sacs noirs dans les bacs jaunes

Pas de carton brun dans les bacs jaunes : la déchetterie les accepte

Pas de déchets empilés

Ambroisie : quelques cas signalés sur la commune notamment au bord de l’A89. Contact pris avec ASF pour action.

Arrêts de bus : une réflexion sera menée avec le Département pour sécuriser l’arrêt de bus à proximité de l’abattoir.

Transports en commun : ligne de car n°116 : cette ligne de car est effective depuis début septembre, elle permet de se rendre de Tarare à Gorge de Loup en seulement une heure. Horaires disponibles sur le site du SYTRAL.

L’arrêt du village se fait sur le parking de la salle polyvalente. Les arrêts de bus scolaire sont inchangés, ils restent en nombre et même place.

Guy JOYET précise que ce service est très intéressant pour les habitants de la commune, il vient compléter l’offre de transports existante de la SNCF avec la Gare et le Covoiture « Parking de la Gare ». Il demande à Ghislaine FERRIERE de communiquer sur ces points importants sur le prochain bulletin municipal.

**Finances :**

Michel PERRIN précise qu’une décision modificative a été prise sur le budget de la commune pour la création d’un sous-compte en investissement sur « autres travaux » afin de payer les charges syder pour 1 264.49€ . Le budget reste inchangé.

**Divers :**

Pascal GIRAUD précise que des habitants se plaignent de la présence de drones qui survolent les propriétés privées. Il rappelle que les détenteurs de ces appareils volants doivent respecter la règlementation et qu’il est formellement interdit de filmer une propriété privée. Un rappel sera fait sur les supports de communication de la commune.

**Présentation des permis de construire et des déclarations préalables déposés depuis la dernière réunion de conseil municipal.**

**Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :**

**Mardi 1er Octobre 2024 à 20h.**

Fin de la séance : 21h20

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

***Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du***

Signatures :

Le Maire Le secrétaire de séance

Guy JOYET Daniel MICHALLET